

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 mars 2024

Date de convocation : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DALLEY.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLEY, Mmes COQUELIN, MEHOUS, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à Mme COQUELIN, Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

Etaient absents : MM GREBERT, BELLANGER, LEMOINE.

Mme NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLEY

DELIBERATION N°2024-2-016 : Approbation des comptes administratifs 2023

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les comptes administratifs 2023 du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation. Ces documents comptables retracent l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité au titre de l'exercice écoulé. Il est précisé que les résultats des comptes de gestion 2023 sont conformes aux comptes administratifs 2023.

Madame MOISAN s'étant retirée, Monsieur DALLEY est désigné pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les comptes administratifs 2023 faisant apparaître les résultats suivants :

• <u>Budget Lotissement Les Ormes :</u>	Section de fonctionnement =	37 725,11 €
	Section d'investissement =	- 28 611,80 €
• <u>Budget Lotissement</u>	Section de fonctionnement =	- 7 580,21 €
• <u>Domaine de La Grande Abbaye :</u>	Section d'investissement =	75 000,00 €
• <u>Budget Maison de Santé :</u>	Section de fonctionnement =	45 642,67 €
	Section d'investissement =	- 142 706,86 €
• <u>Budget Camping :</u>	Section de fonctionnement =	382 183,73 €
	Section d'investissement =	- 39 387,23 €
• <u>Budget communal :</u>	Section de fonctionnement =	2 060 265,63 €
	Section d'investissement =	371 536,12 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseiller délégué,
Yves DALLEY

Le Secrétaire,
Mélanie NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29/03/2024

Le Maire,
Michèle MOISAN

